

Répartition par thème					COMMENTAIRES
ZONAGE	REGLEMENT	OAP	PBI	DIVERS	Résumé des principaux items, précisions importantes intéressant l'enquête et/ou compléments apportés sur d'autres problématiques développées dans l'observation ou le courrier
Contributions déposées sur le registre de la mairie de Domart-en-Ponthieu					
Obs 1	x				<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u> Monsieur FRANCOIS représentant de la SCA NORIAP J'ai demandé à rencontrer le Commissaire-enquêteur à 10H30 à la Mairie de Domart-en-Ponthieu pour expliquer le projet de construction d'un site de céréales (silo) sur la commune. et avons effectué une visite sur place Courrier déposé au registre d'enquête Demande le reclassement des parcelles cadastrées ZW n° 19, 20,21 et 22 d'une surface de 5 ha 59 a 30ca En zone industrielle permettant des constructions à destination des industries « agricoles » Pièce jointe au registre :1 (dossier de NORIAP sur son projet d'implanter un nouveau silo sur Domart-en Ponthieu) <u>Les parcelles seront reclassées, dans la version du PLUi approuvée, en zonage Ac, permettant la réalisation du projet.</u></p>
Obs 2	x				<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u> Madame Anne FLORE et Antoine CENCE demeurant à (80620) Domart-en-Ponthieu Nous avons rencontré M. ISTRIA afin de parler de notre projet d'habitation et de réalisation de gîte et d'une salle de réception . Notre projet tient en la réhabilitation de bâtiment agricole déjà existant (5ZX 2, ZX 22, ZX 9, ZX 33) sur la commune de Domart-en-Ponthieu. Ces zones sont actuellement en zone N et nous souhaitons qu'elles passent en zone NP (château) Un dossier sera envoyé au Commissaire-enquêteur <u>Dans la version du PLUi approuvée, ces parcelles seront reclassées en zone Np.</u></p>
Obs 3	x				<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u> Madame Odette VIOZELANGE demeurant à (80620) Domart-en Ponthieu Demande à ce que sa parcelle ZP 130 sise à Domart en Ponthieu soit reconnu en terrain à bâtir Un redressement fiscal à été fait en 1977 sur ce terrain reconnu fiscalement en tant que terrain à bâtir par le centre des impôts.</p>

						<p><i>pièces jointes : 5 (plans, notification de redressement, etc..)</i></p> <p><u>Dans la version du PLUi approuvée, la partie de la parcelle ZP 130 donnant sur la route sera reclassée en UC, en alignement de la parcelle ZP 129. L'arrière de la parcelle restera en zonage Nj.</u></p>
--	--	--	--	--	--	---

Obs 4	x				<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u> Monsieur Daniel LAURENT demeurant à (80780) Saint Leger les Domart Demande le reclassement de sa parcelle ZR 130 en zone constructible (façade 50m, profondeur 50 m maximum), le reste de la parcelle restant en pâture et en bois <i>Pièce jointe :1</i> <u>Dans la version du PLUi approuvée, la partie de la parcelle ZR 130 donnant sur la route sera reclassée en UC, en alignement de la construction voisine se situant sur la parcelle ZR 122. Le reste de la parcelle restera classé en zone Nl.</u></p>
Obs 5				x	<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u> Madame Jessica VASSEUR demeurant à 80620) Domart-en-Ponthieu est venu prendre connaissance du PLUI</p>
Obs 6	x				<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u> Madame et Monsieur Anne et Michel WAGEINERE demeurant à (80620) Domart-en-Ponthieu Demandent que soit classée en zone constructible une parte de la parcelle n°15 en prolongation de de la parcelle 14 où se situe leur résidence principale. Sur leur parcelle n°14 se situe un garage dont l'état délabré présente des risques importants d'éboulement ; ils souhaitent abattre ce garage dangereux et inesthétique pour l'environnement immédiat. Ils souhaitent reconstruire un garage qui s'inscrira mieux dans l'environnement. La surface constructible pour nécessaire pour cette construction sur la parcelle n°15 serait d'environ 25 m de façades sur 10 m de profondeur <i>Pièces jointes : plan</i> <u>Dans la version du PLUi approuvée, la parcelle Z0 15 restera en zone N (naturelle)</u></p>
Obs 7	x				<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u> Madame Séverine BERGE responsable qualité et environnement Sté EIFFAGE Route Nord Est à (80420) Flixecourt Demande la modification de la classification de la parcelle cadastrée Domart en Ponthieu ZX 7 Lieu dit « Le Fief Varlet » en vue d'un projet installation de stockage de déchets inertes ou permis d'aménager au titre d'un exhaussement inférieur à 2 m <u>Dans la version du PLUi approuvée, la parcelle ZX 7 sera zonée en Ad, pour permettre le stockage de déchets inertes ou permis d'aménager au titre d'un exhaussement inférieur à 2 m.</u></p>
Obs 8				x	<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u> Monsieur Joel BLONDEL demeurant à (80620) Domart en Ponthieu</p>

						Est passé pour s'informer <i>Un dossier suivra</i>
Obs 9					x	<p>Le jeudi 5 décembre 2019</p> <p>Melle ROBILLARD demeurant à (80620) Domart en Ponthieu</p> <p>S'oppose au projet PLUi à la vue de la zone AU Domart en Ponthieu « Chemin du Haut » Elle souhaite pouvoir préserver sa tranquillité et le calme de son habitation située à proximité</p> <p><u><i>Il a été décidé de supprimer cette zone AU et de reclasser ce terrain en zone A. En effet, les services de l'Etat ont demandé dans leur avis de classer cette zone en A. De plus, l'ajout d'une OAP sur la friche Leleu, qui propose une vingtaine de logements vient répondre aux besoins en population.</i></u></p>
Obs 10	x					<p>Le jeudi 5 décembre 2019</p> <p>Monsieur Jean Joseph FROIDURE demeurant à (80850) Berteaucourt les Dames</p> <p>Demande la constructibilité de sa parcelle Berteaucourt les Dames ZH n°215</p> <p><u><i>Dans la version du PLUi approuvée, la parcelle ZH 215 sera reclassée en UC.</i></u></p>
Obs 11					x	<p>Le jeudi 5 décembre 2019</p> <p>Madame Michelle JULLIEN usufruitière et Monsieur Dominique JULLIEN nu-propriétaire demeurant à 80650 Vignacourt</p> <p>Ne pas détruire les arbres qui stockent le carbone ; ne s'opposent pas totalement au projet d'aménagement de l'OAP Vignacourt La Haute Cornée mais souhaitent que cet aménagement prenne en compte et respecte deux pommiers produisant des pommes d'une variété ancienne et qui sont à conserver . Ils demandent que la voie d'accès à la zone AU passe par le côté chemin du tour de ville et non pas côté chemin de la forêt comme il est prévu</p> <p><u><i>L'OAP La Haute Cornée prévoit la préservation d'espace naturel ainsi que le traitement des franges paysagères tout le long du terrain de projet, De plus, ce projet a été reclassé en zone 2AU, c'est-à-dire urbanisable dans un temps plus long.</i></u></p>
Obs 12					x	<p>Le jeudi 5 décembre 2019</p> <p>Monsieur Jean Luc TEMPEZ demeurant à (80650) Vignacourt</p> <p>Est passé pour voir le plan de zonage de Berteaucourt et St Leger les Domart</p>
Obs 13			X		X	<p>Le jeudi 5 décembre 2019</p> <p>Monsieur et Madame LE BIHAN demeurant à (80620) Domart en Ponthieu</p> <p>S'opposent fermement à la création du lotissement prévu de 14 logements à proximité de leur maison d'habitation par crainte de l'accueil d'une population à problème et pour garder la</p>

					<p>qualité de vie dont ils bénéficient actuellement et craignent un baisse immobilière de leur propriété</p> <p><u><i>Il a été décidé de supprimer cette zone AU et de reclasser ce terrain en zone A. En effet, les services de l'Etat ont demandé dans leur avis de classer cette zone en A. De plus, l'ajout d'une OAP sur la friche Leleu, qui propose une vingtaine de logements vient répondre aux besoins en population.</i></u></p>
Obs 14	X				<p><u>Le jeudi 5 décembre 2019</u></p> <p>Madame Nicole SANNIER-BOCQUET demeurant à (80270) Bettencourt Rivière</p> <p>Porte réclamation pour le classement des parcelles B n° 238, 317, 237 sur la commune de Franqueville classées en zone A au projet de PLUI et souhaite le reclassement en zone UB sur une profondeur de 40 à 50m à partir de l'alignement. Ces terrains sont desservis par les réseaux, sont situés à l'intérieur de la partie actuellement urbanisée puisque des constructions sont existantes de chaque côté du terrain et en face. Ce terrain ne peut constituer un couloir de biodiversité car construit en face. L'accès ne pose pas de problème puisque le Conseil départemental a émis un avis favorable au certificat d'urbanisme.</p> <p>A noter qu'un certificat d'urbanisme positif a été délivré pour la parcelle 238 et est toujours en cours de validité.</p> <p><i>Pièce jointe : certificat d'urbanisme</i></p> <p><u><i>En raison du talus et du potentiel déjà identifié au sein de la trame urbaine, il a été décidé de conserver les parcelles B 238, B 317 et B 237 en zone A (agricole)</i></u></p>

Obs 15	X					<p>Le 12 décembre 2019</p> <p>Mme Marion VIGNON et Monsieur HEURTEL Peter demeurant à (80620 Domart-en Ponthieu) demandent un reclassement des parcelles 4 et 5 en zone constructible pour une superficie de 1000 m²</p> <p>Courrier joint : 1</p> <p><u>Au vu de l'emplacement des parcelles, en sortie de commune, il a été décidé de maintenir les parcelles AB 4 et AB 5 en A (agricole).</u></p>
Obs 16					x	<p>Le 12 décembre 2019</p> <p>Madame CORSANO Denise demeurant à (80670) Havernas a bien été informé par le Commissaire-enquêteur du projet de densification de logements prévus sur Havernas et a consulté les documents</p>
Obs 17					x	<p>Le 12 décembre 2019</p> <p>Monsieur Roger HUYSSON demeurant à (80610) Bettencourt Saint Ouen</p> <p>Il y a déjà trop de chômeurs dans la vallée et précise qu'à 52 ans, il en fait partie. une augmentation de 1100 logements engendrera encore plus de chômeurs ; il est inquiet pour son avenir et faute de travail envisage un éventuel départ avec son épouse. Il ne voit pas le progrès et la supposée amélioration de la qualité de vie dans la vallée</p>
Obs 18	x					<p>Le 12 décembre 2019</p> <p>Monsieur François PATTE demeurant à (80620) Domart en Ponthieu</p> <p>Est venu au sujet des friches industrielles notamment celle de NORIAP qui va être déplacée dans les années à venir. Propose de prévoir d'ores et déjà un zonage qui serait adaptée qui prend en compte la future désinstallation du silo actuel.</p> <p><u>Dans la version du PLUi approuvée, il sera proposé une OAP pour prendre en compte le devenir du site Noriap, au sein de la commune.</u></p>
Obs 19					x	<p>Le 12 décembre 2019</p> <p>Monsieur Michel BRULIN demeurant à (80620) Domart en Ponthieu</p> <p>Souhaite que l'obligation de construire impose que le niveau du rez de chaussées des maisons soit supérieur au niveau de voirie pour éviter les inondations</p>
Obs 20	x					<p>Le 12 décembre 2019</p> <p>Monsieur LUC demeurant à (80620) Saint Léger les Domart est venu pour voir le zonage AU sur cette commune et en connaître l'évolution</p>
Obs 21					x	<p>Le 12 décembre 2019</p> <p>Monsieur Michel HENRY Adjoint à la commune de (80780) Saint Léger les Domart</p>

						Visite pour connaître la position de la population sur la notion d'OAP et de zone AU et l'intérêt porté à une telle zone
Obs 22	x					<p><u>Le 12 décembre 2019</u> Monsieur PRUDHOMME, maire de Domart en Ponthieu (80620) Vu avec le Commissaire enquêteur concernant une modification de zonage du futur PLUI qui a fait l'objet d'une erreur. Les parcelles AB n° 28 et 147 ont fait l'objet d'une modification de zonage (Nouveau classement en UA) lors de la modification du PLU en 2016. En revanche, dans le futur PLUI, ces parcelles ont été classées en zone N. Je demande donc la rectification de ce classement . Pièces jointes : mail à la CC, réponse et plan <u><i>Il a été décidé de maintenir dans la version du PLUi approuvée, le classement en zone N (naturelle).</i></u></p>
TOTAL	12	0	1	0	10	22 occurrences pour les thèmes retenus sur le registre de la mairie de Domart-en-Ponthieu

